

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : par arrêté du 26 août 2025 monsieur le Maire de Lagor a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande de permis de construire, déposée par la société URBA 192 représentée par M. Julien PICART pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de LAGOR.

Lieu et durée de l'enquête : l'enquête se déroulera en mairie de LAGOR – 86 rue principale du 20 octobre au 21 novembre 2025 inclus, du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00.

Responsable du projet : la société URBA 192 est maître d'ouvrage de ce projet.

Tout renseignement sur le projet peut être obtenu auprès de la cheffe de projet :

Madame Anne Sophie BAUCHE:

URBA 192, 75, allée Wilhelm Roentgen - CS 40935 - 34961 MONTPELLIER CEDEX

Tél : 04 67 64 46 44

Commissaire enquêteur : Monsieur Jean-Luc ESTOURNES a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par la juge des référés du Tribunal Administratif de Pau.

Consultation du dossier d'enquête : Le dossier d'enquête publique pourra être consulté pendant la durée de l'enquête :

1°) en version papier en mairie de LAGOR du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 H00,

2°) en version numérique sur un poste informatique prévu à cet effet en mairie,

3°) sur le site internet : <https://www.registre-numerique.fr/projet-photovoltaique-de-lagor>

Evaluation environnementale : Le projet donne lieu à étude d'impact figurant au dossier d'enquête assortie de l'avis émis par l'Autorité Environnementale.

Observation du public : Pendant la durée de l'enquête, le public pourra exprimer ses observations ou propositions :

1°) soit en les consignant sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie de LAGOR ou sur le registre électronique mentionné à l'article 6.

2°) soit en les adressant par écrit à l'attention du commissaire-enquêteur en mairie de LAGOR, par voie postale (adresse précisée en article 1), ou par courriel à l'adresse électronique suivante : projet-photovoltaique-de-lagor@mail.registre-numerique.fr

3°) soit directement auprès du commissaire-enquêteur, par oral ou par écrit, lors de sa permanence qui se tiendra en mairie de LAGOR le **vendredi 21 novembre 2025 de 16 h 00 à 18 h 00.**

Clôture de l'enquête : A l'issue de l'enquête, le registre d'enquête sera clos par le commissaire-enquêteur qui remettra dans le délai d'un mois son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents seront ensuite consultables par le public pendant un an, à la mairie de LAGOR.

Décision : Au terme de l'enquête et, au vu de ses enseignements, M le Maire de Lagor, autorité compétente, statuera sur la demande de permis de construire.